

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 133

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de réaménagement de 20 prêts déjà garantis par le Département (SA d'HLM S.F.H.E). Opérations : divers programmes de logements sociaux situés sur Marseille et le Département.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

La S.A. d'HLM S.F.H.E sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de réaménagement de prêts déjà garantis concernant le financement d'opérations de logement social.

Ce réaménagement concerne 20 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au 01/01/2016, le volume total de ces emprunts représente 17 654 330,05 €

Les quotités garanties par le Département des Bouches-du-Rhône varient de 42,58% à 100% selon l'opération et la quote-part des prêts garantis par le Département s'élève à 8 927 622,14 € (le tableau présenté en annexe 1 au rapport rappelle les différents prêts concernés par ce réaménagement).

Le montant des intérêts compensateurs ou différés refinancés représente 45 855,36 €.

Les caractéristiques détaillées de chaque prêt réaménagé sont présentées dans l'annexe 2 au rapport (modifications de durée, d'index, de périodicité, conditions de remboursement anticipé...), l'objectif étant d'alléger les mensualités de ces prêts en rallongeant les durées d'amortissement.

La date de valeur du réaménagement est fixée au 01/01/2016. Il s'effectue par voie d'avenants selon les conditions prévues au tableau figurant en annexe à la délibération.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la S.A. d'HLM S.F.H.E. auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 31 882 543,38 €.

Cet encours représente 2,98% de l'encours garanti des organismes HLM et 2,75% de l'encours total garanti.

Cette opération de réaménagement de dette déjà garantie, votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental, est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL